

**NOUS
SOMMES**
Montpellier

UN NOUVEL ESPOIR

VOIRIE ET PROPRETÉ
RENDRE NOTRE CADRE DE VIE PLUS DURABLE,
PLUS AGRÉABLE ET MOINS POLLUÉ

LES 15 ET 22 MARS 2020
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://noussemmes.org)

NOTRE CONSTAT

Montpellier est devenue une ville sale, encombrée, et mal adaptée aux aléas climatiques. Pour remédier à cela, une partie de la solution se trouve dans la manière d'entretenir et d'aménager notre espace public. En effet, nous souhaitons rendre notre cadre de vie plus durable, plus agréable et moins polluée car nous pensons qu'il est urgent d'agir pour le bien être des habitantes et habitants. Pour cela, nous proposons d'agir en priorité sur trois sujets : la gestion des déchets, la pollution de notre espace public par la publicité, ainsi que la propreté en ville et la voirie. Nos propositions, concrètes et complémentaires, permettront d'adapter notre collectivité à la nécessaire transition écologique, tout en offrant aux habitants et habitantes une amélioration notable du bien vivre en ville.

LE DÉTAIL DE NOS MESURES

Reprendre en main la gestion des déchets

Nous pensons qu'il est urgent d'agir concrètement pour le bien être de la population et de rendre nos rues plus agréables : cela commence par une meilleure gestion quotidienne de nos déchets.

La collecte des déchets en porte-à-porte est réalisée pour 14 communes de la Métropole par la régie publique, et pour le reste des communes par des entreprises privées dans le cadre de marchés publics de prestation de service. Ces marchés ont été attribués en 2016 à la Société Méditerranéenne de Nettoyement (SMN) pour deux lots (« centre » et « sud ») et à la société à capitaux chinois Urbaser pour le lot « nord ».

Nous constatons aujourd'hui que cette collecte est inefficace et réalisée parfois au strict minimum dans certains quartiers : des zones très denses et populaires sont délaissées, avec un nombre de passages insuffisants. Cela contribue non seulement à alimenter l'image d'une ville sale, mais entraîne aussi de l'insalubrité et des risques sanitaires pour la population. Cependant, le coût de ces marchés de services est en augmentation depuis plusieurs années : 20,4 M€ en 2016 ; 21,1 M€ en 2018 ; 22 M€ en 2019. A travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), les particuliers payent cher alors qu'ils voient leur cadre de vie se dégrader.

En 2018, la Chambre Régionale des Comptes a pointé dans un rapport complet¹ une série de dysfonctionnements sur ces marchés de collecte de déchets : manque de transparence sur les coûts réels facturés par les entreprises, manquements dans l'évaluation du service rendu (notamment l'absence de production de tableaux de suivi), failles dans le management et l'organisation des tournées de ramassage. Le rapport déplore également qu'aucune enquête de satisfaction ne soit réalisée auprès des habitantes et des habitants, afin d'améliorer le service. Selon nous, les responsables de ces dysfonctionnements ne sont ni les salarié-es des entreprises prestataires, ni les Montpelliéraines et les Montpelliérains, mais bien les élu-es qui renoncent à contrôler l'exécution stricte et conforme des marchés publics.

Nous proposons donc de reprendre en main la gestion des déchets. Nous souhaitons renégocier les marchés de collecte passés avec les entreprises SMN et URBASER. Nous ferons appliquer les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, notamment concernant la transparence financière des entreprises prestataires, leur management et l'évaluation du service rendu. Si cette négociation n'aboutit pas, et si le cadre des marchés publics de prestations est trop rigide pour permettre un service de collecte transparent et efficace pour un coût maîtrisé, nous envisagerons le passage en régie publique de la collecte des déchets pour l'ensemble de la Métropole à partir de 2022.

Ce retour en régie publique est réalisable : la Métropole de Montpellier l'a fait pour la distribution de l'eau, sans détérioration des conditions de travail des salarié-es ni perte de qualité de service. Aujourd'hui, 40% des collectivités assurent la collecte des déchets ménagers en régie propre . Le retour en régie publique s'est déjà fait ailleurs, par exemple

¹ <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-06/OCR2018-22.pdf>

dans la communauté d'Agglomération du Grand Cahors en 2015 (réunissant 36 communes et 42 000 habitant-es). Nous avons des atouts : le savoir-faire en interne, les services compétents, la connaissance du territoire etc. De plus, proposer un service unifié sur l'ensemble du territoire nous permettra de faire des économies d'échelle. Nous pensons donc qu'il est faisable de passer en régie publique pour l'ensemble de la Métropole en contenant l'enveloppe globale autour des 25 M€ par an, comme c'est le cas actuellement.

Enfin, nous devons nous engager à diminuer drastiquement notre production de déchets : ce sont plus de 250 000 tonnes qui sont produits à l'échelle de la Métropole chaque année ! Pour cela, nous lutterons partout contre le gaspillage, nous développerons les actions de prévention et l'éducation au tri. Mais surtout, nous adopterons une véritable politique « zéro déchet », créatrice d'emplois locaux (voir le livret thématique « Zéro déchets »).

Ma ville sans pub

Aujourd'hui, nous constatons une forte augmentation du nombre de panneaux digitaux dans le centre historique de notre ville. Ces panneaux nous ont été imposés sans débat public réel il y a quelques mois et font majoritairement la promotion de produits que nous considérons nocifs pour la santé humaine et animale. Ils deviennent peu à peu synonymes de misère économique et sociale. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, ils soulèvent une question de santé publique et affectent particulièrement nos enfants. Ils orientent aussi nos modes et nos moyens de consommation. Nous pensons qu'une ville sale et remplie de publicités constitue un frein à la qualité de vie de ses habitants et habitantes, à son attrait touristique et à la mise en valeur de son patrimoine historique.

À Montpellier, les revenus de certains panneaux publicitaires situés à proximité de nos monuments historiques se chiffrent aujourd'hui en dizaines de milliers d'euros par an pour les industriels de la publicité, alors que la redevance locale ne représente que quelques dizaines d'euros de recette pour la Ville. Pourquoi et pour qui brader ainsi notre patrimoine historique ?

Le nouveau Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPI) se targue de vouloir mieux encadrer la publicité, en réduisant les tailles maximales de 13,4 à 12 m². Il préconise aussi d'éteindre les publicités une heure supplémentaire pendant la nuit. Nous dénonçons ces mesurette peu courageuses. Face à cette situation, nous proposons de :

- supprimer les dispositifs publicitaires numériques à visées commerciale et municipale du centre piéton et historique de l'Écusson en le classant en zone ZP2a² interdite à la publicité ;
- conserver sur dérogation municipale et sur demande des habitants et des habitantes consulté-es, un nombre acceptable de panneaux municipaux imprimés dédiés à l'information associative et à celle de la Ville ;
- conserver l'exonération de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure des commerçants de Montpellier, dans la limite de 7m² d'enseigne imprimée par local commercial et sous condition de non recours à un dispositif numérique dédié uniquement à la publicité sur l'espace public.
- aligner la tarification publicitaire au mètre carré et par an sur les plafonds autorisés par la loi et renégocier les contrats en cours, pour les zones hors centre-ville historique.

2 zonage publicitaire défini par le règlement local de la publicité. ZP2 correspond aux zones aux abords des principaux axes et avenues

Avec une diffusion réduite et maîtrisée, nous estimons le bénéfice d'une régie municipale de la publicité à plusieurs dizaines de millions d'euros par an, quand le revenu publicitaire net de la Ville s'élève aujourd'hui à quelques centaines de milliers. Nous souhaitons en finir avec les cadeaux aux annonceurs publicitaires et retrouver un cadre de vie agréable.

L'objectif final est d'améliorer la qualité de l'espace public partagé par les habitants de la ville. Ces mesures permettraient aussi de réduire la consommation énergétique de la Ville. Nous rappelons qu'un panneau numérique de 2 mètres carrés consomme 6800 kw/h par an, soit la consommation d'un couple avec enfant. L'ADEME estime qu'il faut 7 tonnes de matériaux et 550 kg de CO2 pour fabriquer un écran de 1 mètre carré.

Nous avons enfin un enjeu particulier de santé publique face au déploiement des écrans publicitaires numériques dans l'espace public : la transformation de nos villes en gigantesques panneaux publicitaires pose un problème pour nos facultés cognitives et nos capacités d'attention et de concentration. Il y a aussi des recommandations de l'OMS sur l'exposition des enfants aux écrans.

Ces mesures rejoignent la vision de la ville tournée vers notre environnement développée dans le livre blanc. Elles dénoncent cette image obsolète de la ville dans laquelle nous vivons.

Une voirie plus propre, écologique et économe

Les équipements publics dédiés à la propreté sont mal adaptés et peu visibles : ils n'incitent pas à la civilité, alors que parallèlement le sentiment d'une « ville sale » se développe. De plus, les épisodes extrêmes (canicules, intempéries...) ont prouvé que la voirie était à repenser sous l'angle du changement climatique. Nous souhaitons donc adapter la voirie aux impératifs de transition écologique, pour une ville plus résiliente et plus saine pour toutes et tous.

Pour cela, nous proposons de :

Réaliser un audit indépendant sur les marchés de services relatifs au nettoyage de la ville

Comme pour la collecte des déchets, le nettoyage de la ville est assuré par des entreprises prestataires dans le cadre de marchés publics. Ces marchés représentent un coût de près de 20M€ par an en fonctionnement, pour un résultat qui n'est pas à la hauteur des attentes des habitantes et des habitants. Nous demanderons donc un audit indépendant de ces prestations, afin d'identifier des marges de progression et d'ajuster les coûts.

Améliorer les équipements publics dédiés à la propreté et la salubrité, en les rendant plus attractifs et pédagogiques

À l'heure actuelle, près de 80 % de ce qui se trouve dans les poubelles publiques est potentiellement recyclable : bouteilles en plastique, en verre, canette, sac en papier, emballages... Nous généraliserons donc l'installation de corbeilles bi-compartmentées permettant le tri. Ces nouvelles poubelles seront plus visibles, et les consignes de tri clairement affichées. Nous installerons également des dispositifs simples et ludiques pour inciter à la propreté comme les panneaux pour coller les chewing gums, et les cendriers-sondage, en permettant à des entreprises spécialisées de recycler les mégots.

Accélérer le déploiement de toilettes publiques plus écologiques

Nous souhaitons que les nouveaux dispositifs installés soient des toilettes sèches qui permettent d'économiser l'eau et de valoriser les matières collectées, notamment par le compost. Nous étudierons aussi la possibilité d'installer des urinoirs masculins et féminins en accès libre.

Limiter l'impact sur l'environnement des produits utilisés pour le nettoyage et la propreté, dans tous les services de la ville

Pour cela, nous réaliserons un audit permettant d'identifier les marges de progression et de fixer des objectifs à atteindre dans la durée du mandat.

Expérimenter pour la voirie des revêtements innovants capables de limiter à la fois les îlots de chaleur et le bruit

Des innovations récentes ont prouvé leur efficacité et sont en cours d'expérimentation dans d'autres villes françaises, notamment à Paris concernant le bitume, « Cool and Low Noise Asphalt »³ et le « TopMix perméable »⁴. Touchée par les épisodes de canicule, Montpellier doit être à l'avant-garde de ces innovations et rénover progressivement sa voirie pour l'adapter au changement climatique.

Repenser l'éclairage public afin de le rendre plus économe et plus intelligent

Nous étudierons avec les habitantes et les habitants, quartier par quartier, la possibilité d'installer des éclairages publics à détecteur de présence, voire la possibilité d'éteindre cet éclairage sur certaines tranches horaires, notamment dans les zones résidentielles. Aucune décision ne sera prise sans la concertation des habitantes et des habitants, car l'éclairage public est à la croisée de plusieurs problématiques comme le sentiment de sécurité, la transition énergétique, et bien sûr les dépenses publiques (voir la mesure « Réduire de 20% la facture énergétique de la Ville »⁵).

Ces propositions concrètes permettront d'adapter notre collectivité à la nécessaire transition écologique, tout en offrant aux habitantes et habitants une amélioration notable du bien vivre en ville.



3 <https://www.life-asphalt.eu/projet/>

4 <https://www.tarmac.com/solutions/readymix/topmix-permeable/>

5 <https://participez.noussommes.org/processes/construction-programme/f/108/proposals/1492>